

SYNDICAT MIXTE DU BORDELAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 26 JUIIN 2024**Nombre de Conseillers en exercice : 18 titulaires****Nombre de présents : 12****Nombre d'exprimés : 12**

Le Comité syndical s'est réuni en séance publique, Salle Multifonctions à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à Anse, le mercredi vingt-six juin à onze heures.

Etaient présents :**Délégués du Département :** Pascale BAY, Daniel POMERET**Délégués de la CCBPD :** Jacques PARIOST, Jean-Luc LAFOND, Laurent DUBUY, Christian GALLET, Valérie DUGELAY, René BLANCHET, Xavier FELIX**Délégués de la CAVBS :** Edith LAFORET, Gaëtan LIEVRE, Jean-Pierre DUMONTET**Absents Excusés :****Délégués du département :** Bruno PEYLACHON, Martin PUBLIE, Béatrice BERTHOUX, Michel THIEN (titulaires)

Sylvie EPINAT, Daniel JULLIEN, Christian VIVIER-MERLE (suppléants)

Délégués de la CCBPD : Marie-Pierre TEYSSIER (titulaires)

Gérard CHARDON, Marie Claire PAQUET, Luc FERJULE (suppléants)

Délégués de la CAVBS : Thomas RAVIER, Pascal RONZIERE (titulaires)

Ghislain DE LONGEVIALLE (suppléant)

Délégué de la Métropole : Pascal DAVID (titulaire)

Gilbert-Luc DEVINAZ (suppléant)

Pouvoirs : aucun

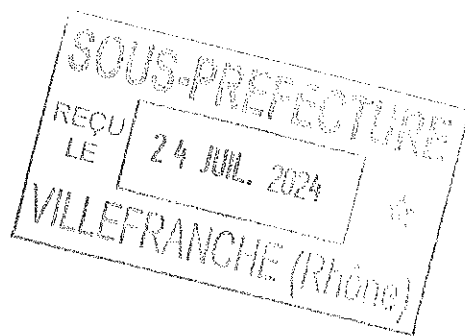
Christian GALLET est désigné Secrétaire de séance.

La majorité des membres en exercice assiste à la séance.

CRAC 2023

En application des dispositions de l'article L1524-3 du code général des collectivités territoriales et L300-5 du code de l'urbanisme reprises dans la concession d'aménagement liant le Syndicat Mixte du Bordelan (SMB) à la Société d'Équipement du Rhône et de Lyon (SERL) sur la commune d'Anse, il convient de présenter et de faire approuver le Compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) concernant la ZAC du Bordelan, par délibération du comité syndical.

Le CRAC a pour but de permettre au syndicat d'exercer son droit de contrôle comptable et financier sur l'opération, et à l'aménageur de rendre compte annuellement des évolutions du projet, des engagements réalisés en dépenses et en recettes, et des estimations financières restant à réaliser.



13/2024

Le compte rendu permet de formaliser des actions conduites en cours de l'année écoulée ainsi que les démarches et actions à mettre en œuvre à court et moyen termes.

Le Président rappelle les obligations de rendu compte incombant au concessionnaire la SERL et donne la parole à Marjorie DUMONT.

Il est précisé que le bilan n'est pas équilibré à ce jour mais devra intégrer les recettes de cessions des terrains avec une marge possible concernant le prix de cession au m².

Le comité syndical à l'unanimité approuve le CRAC 2023.

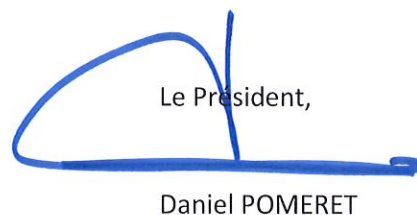
Le secrétaire,



Christian GALLET



Le Président,



Daniel POMERET